



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absent : Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

**22-080 CONVENTION PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'INCORPORATION
DES VOIES DU LOTISSEMENT RIVE PLAGE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Considérant la sollicitation de l'association syndicale des copropriétaires de Bernières Rive Plage pour l'intégration dans le domaine public communal de l'ensemble des voies du lotissement Rive Plage et de son entretien.

Considérant la proposition de convention jointe en annexe, dont le but est de :

- Fixer les modalités techniques de l'accord dans le cadre du projet d'intégration dans le domaine public communal de l'ensemble des voies du lotissement Rive Plage ;
- Délimiter les modalités financières de ce projet

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'ASA des copropriétaires Bernières Rive Plage pour l'intégration de l'ensemble des voies du lotissement dans le domaine communal ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre tous les éléments liés à la procédure d'enquête publique en vue de l'incorporation des voies dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux démarches préliminaires (constat d'huissier, choix d'un bureau d'études...).

Vote : POUR : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20221020-22-080-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

